

Tunis, le 23 mai 2000

**CIRCULAIRE N° 35/2000**

**OBJET** : Modalités de désinfection des endoscopes dans les unités de soins.

Les indications de l'endoscopie, tant interventionnelle qu'exploratrice, sont de plus en plus larges.

Plusieurs sortes d'infections post-endoscopie ont été rapportées dans la littérature dues notamment à des bactéries comme les salmonelles, les pyocyaniques ou les mycobactéries (y compris le bacille de Koch), ainsi qu'à des virus comme le virus de l'hépatite B et celui de l'hépatite C.

Ces données nous incitent à accorder aux procédures de désinfection applicables à ce matériel réutilisable une importance capitale.

Les recommandations de la présente circulaire ne concernent pas le matériel destiné à pénétrer dans une cavité stérile, utilisé notamment en coelio-chirurgie, qui fera l'objet de recommandations ultérieures spécifiques.

Le but de ces recommandations est d'assurer une qualité microbiologique qui permet la réalisation des examens endoscopiques sans risque de transmission d'une infection exogène par apport de germes étrangers à l'hôte.

J'attache une importance capitale à l'application stricte des dispositions de la présente circulaire dont les modalités pratiques y sont annexées.

*Le Ministre de la Santé Publique*

*Signé : Dr. HEDI M'HENNI*



.....

**DESTINATAIRES :**

- Messieurs les Directeurs Généraux des EPS }  
- Messieurs les Directeurs des Etablissements } Pour  
Hospitaliers Publics } exécution et  
- Messieurs les Chefs de Services Hospitaliers } suivi  
- Messieurs les Directeurs des Etablissements }  
Sanitaires Privés }

\_\*

- Monsieur le Président du Conseil National de } Pour  
l'Ordre des Médecins } information  
- Monsieur le Président de la Chambre Syndicale } et suivi  
des Etablissements Sanitaires Privés }  
- Messieurs les Présidents des Comités Médicaux }  
et des Conseils de santé des Etablissements Publics }  
de Santé et des Etablissements Hospitaliers Publics } Pour  
- Messieurs les Directeurs Régionaux de la Santé Publique } information  
- Messieurs les Membres du Cabinet }  
- Messieurs les Directeurs de l'Administration Centrale }